

Maîtriser les bases de la procédure administrative contentieuse

FORMATEUR

Maître Thibaud Perrouty

Avocat associé, BCV Avocats — Lyon

Site internet : <https://bcvavocats.com/>

DURÉE

3 heures

OBJECTIFS

Maîtriser les principes fondamentaux de la procédure administrative contentieuse, sécuriser la recevabilité des recours et les délais applicables, et identifier les principaux écueils du contentieux administratif pour le praticien occasionnel.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PARCOURS

Module 1 – Les principes fondamentaux de la procédure administrative

Identifier les trois caractères de la procédure administrative contentieuse — écrite, inquisitoire et contradictoire — et leurs conséquences pratiques pour l'avocat, notamment la nécessité d'être complet et précis dans ses écritures.

Appréhender les évolutions récentes de la procédure : charte des écritures du 15 décembre 2025, place croissante de l'oralité, déclin de la collégialité, généralisation de Télérecours.

Module 2 – La compétence des juridictions administratives

Distinguer la compétence du juge administratif et du juge judiciaire, ainsi que la répartition des compétences au sein de l'ordre administratif entre tribunaux administratifs, cours administratives d'appel et Conseil d'État.

Maîtriser les règles de compétence territoriale et leurs exceptions, et identifier les enjeux pratiques pour l'avocat en cas d'erreur de compétence : absence de risque de rejet, mais perte de temps et de crédibilité.

Module 3 – La décision préalable et la phase précontentieuse

Maîtriser le principe de la décision préalable et de la liaison du contentieux, ainsi que les critères permettant d'identifier une décision administrative susceptible de recours.

Appréhender le silence de l'administration et la naissance d'une décision implicite, ainsi que l'utilité pratique des recours gracieux, hiérarchiques et RAPO avant la saisine du juge.

**Module 4 –
Les conditions de
recevabilité des
recours**

Maîtriser les conditions de recevabilité du recours pour excès de pouvoir : intérêt à agir personnel, direct et certain, ministère d'avocat et règles de forme relatives aux conclusions, moyens et pièces.

Identifier les points de vigilance propres au contentieux de l'urbanisme : intérêt à agir, notification des requêtes, cristallisation des moyens.

**Module 5 –
Focus sur les délais
de recours**

Maîtriser le délai de recours de droit commun, le point de départ du délai — notification, publication, connaissance acquise — et les règles de computation applicables.

Intégrer la jurisprudence Czabaj et la prescription quadriennale, ainsi que les principales matières à délais spéciaux : urbanisme, étrangers, fiscal, commande publique.

**Module 6 –
Les procédures de
référé**

Distinguer le référé-suspension, le référé-liberté et le référé mesures utiles, leurs conditions cumulatives respectives et les modalités de démonstration de l'urgence.

Maîtriser le déroulement de l'audience de référé et les spécificités procédurales propres à chaque type de référé.

**Module 7 –
L'instruction du
dossier et les
pouvoirs du juge**

Comprendre l'office du juge selon les grands types de recours, les règles de communication des mémoires et les modalités de clôture de l'instruction.

Maîtriser le régime des moyens nouveaux et des moyens d'ordre public, les pouvoirs d'instruction du juge, la substitution de motifs et de base légale, ainsi que les hypothèses de rejet par ordonnance.

**Module 8 –
L'audience et l'oralité
devant les juridictions
administratives**

Maîtriser le déroulé de l'audience au fond et le rôle du rapporteur public, garant de l'analyse juridique du litige et de la solution proposée au juge.

Identifier les règles applicables aux observations orales des parties et à la note en délibéré, outils permettant de compléter utilement les écritures après l'audience.

**Module 9 –
Les jugements et leur
exécution**

Distinguer les différentes issues du jugement — rejet, annulation totale ou partielle, plein contentieux — et les mécanismes de modulation de leurs effets dans le temps.

Maîtriser le régime des injonctions et de l'astreinte, ainsi que les phases administrative et juridictionnelle de la procédure d'exécution des jugements.

**Module 10 –
Les voies de recours**

Maîtriser les principes et limites de l'appel devant les cours administratives d'appel, ainsi que la double fonction du juge d'appel : contrôle de régularité et effet dévolutif.

Identifier les spécificités du pourvoi en cassation devant le Conseil d'État, notamment la procédure d'admission et l'obligation de représentation par un avocat au Conseil d'État.

**MÉTHODES
PÉDAGOGIQUES**

Vidéos pédagogiques animées par un avocat praticien.

Études de cas et jurisprudences récentes commentées.

Quiz de validation des connaissances.

Mises en pratique et exercices applicables au quotidien professionnel.

**À QUI S'ADRESSE
CETTE FORMATION ?**

Avocats